Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 022-212203285-20260709-2026_07_05-DE

CÔTES D'ARMOR
Saint Servais

Extrait du registre de délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-SERVAIS, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame BILLAUX Béatrice, Maire.

Présents : Béatrice BILLAUX, Christian COAIL, Laëtitia LE LOSTEC, David LE ROUX, Gwenola COÏC, Ugo TEXIER, Marina DOLO, Victoria QUEFFELEC, Candice CHARRITTE, Thomas LE BOURDONNEC, Jérôme CRAS

Absents :
Excusés :

Gwenola COÏC a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-07-05

Limitation de vitesse au village de Kermabilou

Madame la Maire expose à l'assemblée que les habitants du village de Kermabilou l'ont interpellé sur un problème de vitesse des véhicules traversant le village. Ils estiment que cette vitesse est globalement excessive et engendre un danger pour les riverains et demandent une limitation de vitesse à 30km/h
Dans un second temps, les riverains ont fait savoir que la route devenait dégradée par des nids de poule.

Après délibération, le conseil municipal,

CONSIDERANT que la majorité des élus estime qu'une zone 30 à cet endroit n'est pas justifiée en raison de la configuration du lieu

- Décide de limiter la vitesse dans le village de Kermabilou à 50km/h par 6 voix pour, 2 abstentions et 3 votes contre
- Décide d'installer la signalisation adéquate. Des devis seront demandés et un arrêté du maire sera pris au moment de la pose de la signalisation.
- Décide de remettre la route en état par du point à temps réalisé par le service Voirie de Guingamp Paimpol Agglomération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
B. BILLAUX